

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA	
Type : DM2 - DOB	Réf : 6350
Service : PAT - MATT - MISSION AIDES AUX TERRITOIRES ET TOURISME	
Commission : Commission toutes commissions réunies	
Rapporteur : Éloïse SCHNEIDER	
DÉLIBÉRATION N° CD_2022_058 du 07/11/2022	

DOTATION JURA

La Loi NOTRe a confirmé le rôle du Département en matière de solidarité territoriale au travers de son soutien aux projets portés par les territoires.

La Dotation Jura (ex-Dotation de Solidarité des Territoires) est mise en œuvre sur la base de l'article L1111-10 du Code général des collectivités territoriales.

Budget 2022

Lors du BP 2022, l'Assemblée départementale a voté un montant de crédits de paiement de **6 000 000 €**.

Cette enveloppe a été intégrée à l'autorisation de programme de **26 000 000 €**, couvrant les exercices 2020, 2021 et 2022, votée initialement à **15 000 000 €** en DM1 2020, augmentée de **3 000 000 €** en DM1 2021, de **2 000 000 €** en DM2 2021 et de **6 000 000 €** lors du BP 2022.

Pour mémoire, la conjoncture liée à la pandémie a conduit à la révision, lors de la session du Conseil départemental du 6 juillet 2020, du dispositif de Dotation de Solidarités des Territoires initialement mis en place sur les exercices 2018 et 2019. Cet ajustement a eu pour but d'accompagner de manière amplifiée l'effort de relance économique à travers un large soutien à la commande publique, en contribuant financièrement aux projets portés par le bloc communal, le tout s'inscrivant dans le contexte plus global du Plan départemental de soutien aux forces vives jurassiennes.

En conséquence, de très nombreuses demandes de subvention ont été instruites et validées sur ce programme d'aide, tant sur son volet « socle » que sur son volet « relance ».

Afin de couvrir la fin de l'exercice budgétaire 2022 et de poursuivre jusqu'à la fin de cette année l'accompagnement à l'effort de relance économique, je vous invite à vous prononcer sur l'octroi d'**une autorisation de programme complémentaire de 1 M€**, portant ainsi l'autorisation de programme en cours à **27 M€**.

Je vous propose également d'inscrire un montant de **2 M€ de crédits de paiement**, permettant le versement des subventions octroyées sur les exercices 2020, 2021 et 2022, dont les opérations vont s'achever avant la date de clôture budgétaire 2022.

Le Conseil départemental :

- augmente de 1 M€ l'autorisation de programme de 26 M€ ouverte en 2020 pour le dispositif de la Dotation Jura,
- inscrit un montant de 2 M€ de crédits de paiement, affectés à l'autorisation de programme réévaluée à 27 M€,

POINT FINANCIER					
	Montant global du rapport (ANNEE n)	Pour MEMOIRE, rappel des crédits DEJA VOTES (à périmètre constant)			
		ANNEE n - 1 (à remplir à l'étape BP)		ANNEE n (à remplir aux étapes DM1 et DM2)	
		BP	DM1 et/ou DM2	BP	DM 1
AP	1 000 000 €		5 000 000 €	6 000 000 €	
Crédit de paiement - Investissement : - Fonctionnement :	2 000 000 €	7 000 000 €	3 000 000 €	6 000 000 €	
Recette - Investissement : - Fonctionnement :					

Délibération n° CD_2022_058 du lundi 07 novembre 2022

Votée à l'unanimité	
Président	Clément PERNOT : 